

**accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de boucllement de CHF 716'981.50 au crédit d'étude de CHF 3'700'000 accordé par le Grand Conseil le 17 juin 2003 pour financer les frais d'études pour l'opération de relogement de l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon et l'agrandissement du Gymnase de Nyon, et au crédit d'ouvrage de CHF 52'570'000.- accordé par le Grand Conseil le 29 juin 2010 pour financer l'agrandissement du Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, et au crédit additionnel de CHF 1'890'000.- au crédit d'ouvrage destiné à financer l'agrandissement du Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon accordé par le Grand Conseil le 8 décembre 2015 pour l'acquisition du bien-fonds N° 586 destiné à la construction des salles de gymnastique**

du 11 octobre 2022

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décrète*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit additionnel de boucllement de CHF 716'981.50 au crédit d'étude de CHF 3'700'000 accordé par le Grand Conseil le 17 juin 2003 pour financer les frais d'études pour l'opération de relogement de l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon et l'agrandissement du Gymnase de Nyon, et au crédit d'ouvrage de CHF 52'570'000.- accordé par le Grand Conseil le 29 juin 2010 pour financer l'agrandissement du Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, et au crédit additionnel de CHF 1'890'000.- au crédit d'ouvrage destiné à financer l'agrandissement du Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon accordé par le Grand Conseil le 8 décembre 2015 pour l'acquisition du bien-fonds N° 586 destiné à la construction des salles de gymnastique.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et sera amorti en 15 ans.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

<sup>2</sup> Le présent décret entre en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 11 octobre 2022.

La présidente du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

*S. Evéquo*

*I. Santucci*

Date de publication : 4 novembre 2022